

[Numéros / 2018 | 1](#)

Conséquence du référencement d'un bâtiment à l'inventaire général du patrimoine culturel de la région

DÉCISION DE JUSTICE

[TA Lyon – N° 1508069 – 20 juin 2017 – C+](#) [↗](#)

INDEX

Mots-clés

Permis de construire, Référencement d'une construction, Inventaire général du patrimoine culturel de la région, Protection de l'immeuble référencé

Rubriques

Urbanisme et environnement

TEXTE

Résumé

¹ Le projet autorisé par l'arrêté de permis de construire en litige prévoit, pour sa réalisation, la démolition d'un bâtiment d'un intérêt architectural particulier. Le seul référencement de cette construction à l'inventaire général du patrimoine culturel de la région Rhône-Alpes dit « base Mérimée » n'emporte, faute de disposition législative ou réglementaire en ce sens, aucune protection particulière de l'immeuble en cause et n'empêche donc pas, de manière automatique, sa destruction.

DROITS D'AUTEUR

CC BY-NC-SA 4.0

[Numéros / 2018 | 1](#)